



Bulletin n° 10 : Juin 2008

AU COURS DU VIAUR

Bulletin d'information du Contrat de Rivière du Viaur

Pour que vive le Viaur

On a coutume de dire que le Lézou est le château d'eau de l'Aveyron. De fait, ces puechs de gneiss et de micaschiste qui culminent à 1155 mètres au Puech del Pal constituent un solide obstacle aux perturbations atmosphériques. Le plateau est la région la plus arrosée de l'Aveyron : 1000 à 1200 mm de précipitations annuelles, à comparer aux 1400 mm des Cévennes, sorte de référence des régions françaises sur lesquelles s'abattent des trombes d'eau.

Tout irait donc pour le mieux si le sous-sol du Lézou était « équipé » de nappes phréatiques. Mais ce n'est pas le cas. On pourrait rétorquer que les lacs jouent le rôle de réserve ; or, ils sont avant tout destinés à la production d'électricité. La pluie qui tombe en abondance est stockée uniquement dans les « nappes d'accompagnement », celles qui bordent les cours d'eau. De taille très variable, elles sont à ce point méconnues qu'elles disparaissent à la moindre intervention de l'homme. Qui se soucierait d'un « pissarel » qui ne présente aucun intérêt pour la productivité agricole ? Aménagés, drainés, recalibrés, asséchés, tous ces « chevelus », ces ruisselets jouent pourtant un rôle essentiel. Ils sont comme les poumons du Viaur.

Il en est de même de toutes les zones humides (une prairie, un bras



mort, une tourbière, une mare ...) dont la fonction de régulation joue au bénéfice de l'homme, par exemple lors des crues qui, sans l'effet « éponge » de ces zones, sont très rapides et importantes. Alors qu'une crue « normale » nettoie le cours d'eau, renouvelle l'habitat piscicole, une crue excessive le dégrade à cause de la forte érosion des parcelles de terre nues. Il en est de même de la présence en bordure des cours d'eau de gros troupeaux de bétail durant une longue période, sans parler évidemment des rejets directs d'effluents.

Tout ceci perturbe fortement le cycle

de vie des habitants des cours d'eau. Lorsque l'automne venu, la belle truite Fario au corps fuselé et élancé remonte le cours du Viaur puis des affluents pour se reproduire, elle est à la recherche de zones de graviers. Mais elle ne rencontre qu'un lit devenu monotone, d'où les lieux de frayère ont quasiment disparus. C'est ainsi que l'on est ensuite réduit à lâcher des poissons pour pallier ce déficit sur ces cours d'eau qui ne fonctionnent plus.

La situation n'est toutefois pas irréversible. Le Contrat de Rivière du Viaur propose des solutions simples, efficaces et d'un coût acceptable.



Contrat de Rivière Viaur

Pratiques et atteintes

Recalibrage et rectification

La modification d'un cours d'eau peut signifier son recalibrage, c'est-à-dire l'uniformisation de l'écoulement, ou sa rectification qui vise à le rendre rectiligne.

Dans les deux cas, ce qui peut paraître relever de l'entretien du cours d'eau lui porte en fait atteinte.

Un cours d'eau est en effet constitué d'une succession de zones profondes, de rapides, de contre-courants, de calmes..., mais aussi de cailloux, d'ombrages, et d'une température fraîche... C'est dans cette variété d'habitats que poissons et autres espèces trouvent leur bonheur. Ainsi, une truite de 25 ou 30 cm a besoin d'un volume d'eau et d'une nourriture plus importants qu'une plus jeune qui affectionnera les tout petits ruisseaux, véritables « pépinières » dans lesquelles elle pourra grossir.

Recalibré, un ruisseau n'offre plus qu'un seul type d'habitat. Conséquence : alors



Cours d'eau rectifié

qu'une cinquantaine de truites pouvaient peupler cent mètres de rivière naturelle, elles ne seront plus que 5 ou 6 lorsque celle-ci aura été rectifiée.



Cours d'eau naturel diversifié

Troupeaux et piétinement

L'image du troupeau qui s'abreuve directement dans un cours d'eau est bucolique. Mais l'envers du décor l'est nettement moins.

Pour l'exploitant des prairies qui sont soit permanentes, soit pâturées une partie de l'année seulement (après avoir été fauchées ou ensilées), disposer d'un cours d'eau est une solution aisée pour l'abreuvement de ses bêtes qui peuvent passer la quasi-totalité de l'été et l'automne sur ces parcelles. Or, en ces saisons, le débit des ruisseaux est bas et la dilution des déjections des animaux est réduite. De plus, en piétinant, le bétail provoque l'effondrement des

berges et soulève beaucoup de sable et de limon dont les particules sont transportées et s'accumulent, colmatant le lit (imperméabilisation de certaines surfaces, drainages, recalibrages, remembrements, pratiques culturales contribuent également à ce phénomène). Les animaux eux-mêmes subissent les conséquences néfastes de leur présence dans l'eau : les risques de mammites, leptospirose, salmonelles, piétin, blessure aux membres sont loin d'être négligeables. De plus, lorsque l'eau est de mauvaise qualité, la production laitière est moins bonne et la croissance des jeunes est diminuée de 5 à 30%.

Autre situation : les animaux mangent

les petits arbustes qui se trouvent en bordure du ruisseau. Or, ce sont ces végétaux qui assurent la régénération de la végétation des berges sur laquelle il est indispensable que des arbres de tous les âges soient présents. Ainsi, lorsque l'un tombe de vieillesse, les plus jeunes sont là pour prendre le relais... sauf s'ils ont été broutés. Alors, le cours d'eau subira divers désagréments comme un ensoleillement excessif qui provoque l'augmentation de la température de l'eau, d'autant plus importante que, le lit de la rivière ayant été élargi lors de l'effondrement des berges, l'épaisseur de l'eau sera moins importante.



Descente aménagée : permet l'abreuvement des animaux sans divagation dans le cours d'eau.



Contrat de Rivière Viaur

Travailler sur le chevelu

Un diagnostic, initié en 1995 et actualisé régulièrement par le technicien rivière, a permis de faire le constat de différents dysfonctionnements des cours d'eau, liés à une forte déprise agricole dans les zones les plus pentues sur l'ensemble du BV du Viaur. Bouchons d'arbres morts, gros embâcles contre les piles de ponts ...

Le premier Contrat de rivière du Viaur a mis l'accent sur une mission de bûcheronnage et de nettoyage qui a débuté en 1998. Depuis, ces travaux sont effectués dans ce cadre-là, assurés soit par des entreprises privées, soit par l'équipe de six bûcherons du Contrat de Rivière du Viaur qui ont réalisés environ 85% des objectifs. Le reste ne l'a pas été soit à cause de la difficulté d'accès, soit parce que ces

berges sont entretenues par les propriétaires riverains eux-mêmes. Aujourd'hui, c'est sur le « chevelu » que l'effort doit porter. La fédération de pêche de l'Aveyron et l'ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques) ont alerté et mis l'accent sur la nécessité de mener ce travail, ceci pour atteindre le bon fonctionnement écologique.

La mission du Contrat de rivière du Viaur a donc évolué. Outre l'entretien des lieux où les agents sont déjà intervenus, il s'est agi de réaliser un diagnostic des petits cours d'eau et d'identifier les points noirs. Pour cela, une zone d'observation a été choisie : la partie amont du ruisseau Cône qui prend sa source près de Durenque, sur les communes de La Selve, Auriac-Lagast et Durenque, ainsi que le

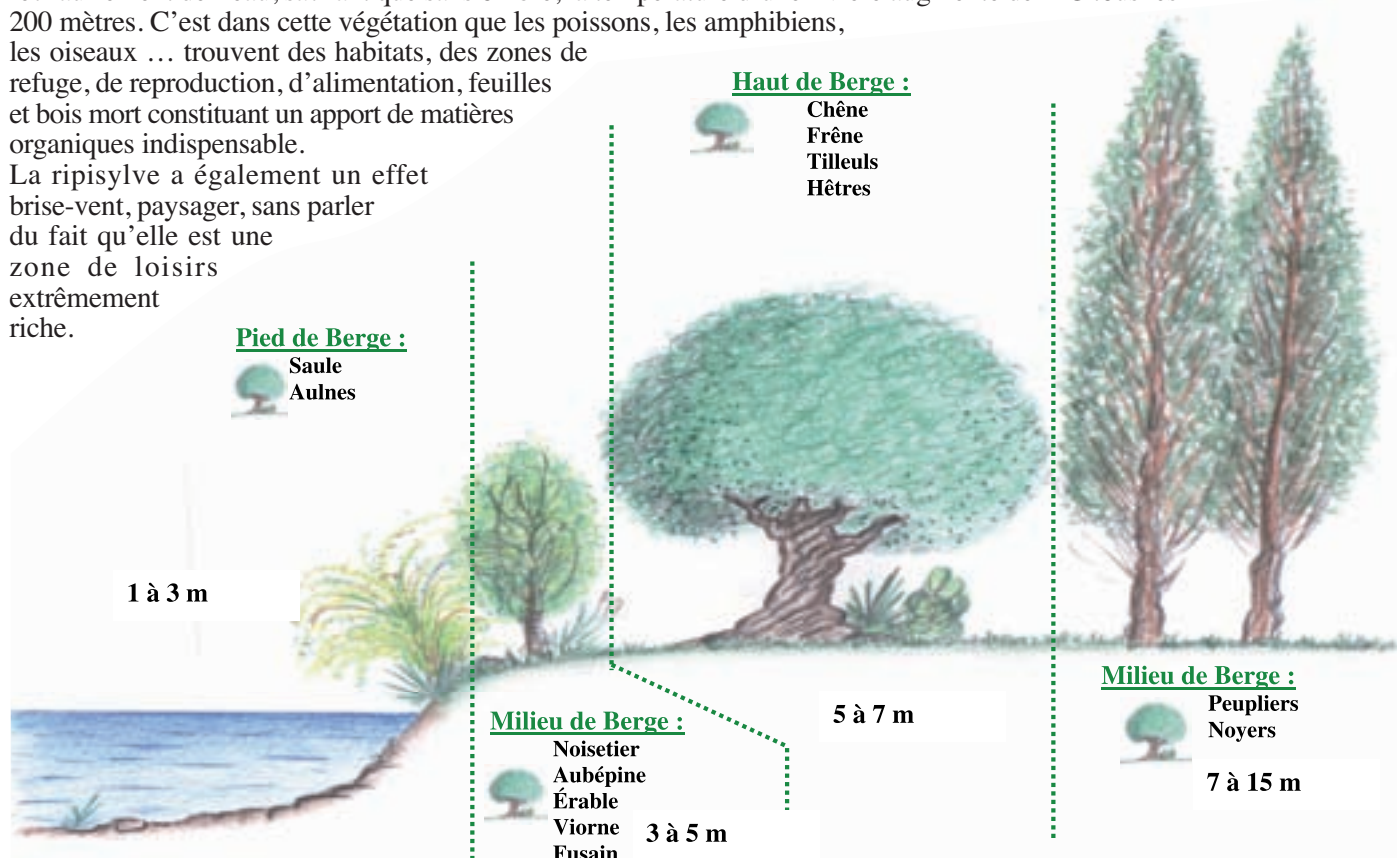
ruisseau de Bertrand et celui de Lescorbis.

Résultat de ce travail : sur 33 km de ruisseaux étudiés, 11 ont été busés, 5,3 sont piétinés, 5,5 ont été recalibrés ou rectifiés et 10 sont « peu impactés ».

La volonté du Contrat de Rivière du Viaur est de travailler avec les propriétaires riverains non seulement sur les bords de berges mais aussi de façon plus large sur le bassin d'alimentation de ces petits cours : le bassin versant. C'est tout l'objet du programme d'actions préparé avec les partenaires techniques du contrat (Chambre Agriculture, ADASEA, Agence de l'Eau, DDAF, ONEMA, Fédération de Pêche.

Les fonctions de la ripisylve

La ripisylve, c'est la végétation des bords des berges. Elle joue un rôle très important, à multiples facettes. Elle maintient les berges, régule les crues en diminuant la force des courants par dissipation de leur énergie. Elle est une zone tampon qui fait barrage aux ruissellements, élimine les nitrates et fixe les phosphates. Elle atténue le réchauffement de l'eau, sachant que sans ombre, la température d'une rivière augmente de 1°C tous les 200 mètres. C'est dans cette végétation que les poissons, les amphibiens, les oiseaux ... trouvent des habitats, des zones de refuge, de reproduction, d'alimentation, feuilles et bois mort constituant un apport de matières organiques indispensable. La ripisylve a également un effet brise-vent, paysager, sans parler du fait qu'elle est une zone de loisirs extrêmement riche.

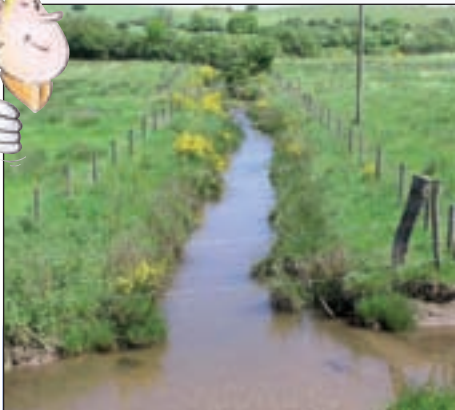




Contrat de Rivière Viaur

*Comment agir pour rendre le fonctionnement
d'un cours d'eau meilleur voire optimal ?*

*Le Contrat de rivière du Viaur propose de nombreuses solutions
dont voici quelques exemples.*



*Plantations et mise en défends de végétation
en bordure de cours d'eau.*



On l'a compris : la berge des cours d'eau, écosystème complexe, joue un rôle important. Pour l'entretenir ou la restaurer, quelques actions suffisent. Ainsi, s'il est conseillé d'abattre les arbres morts ou qui dépérissent, il s'agit tout de même d'en conserver certains qui sont utiles à la faune sauvage. De plus, les souches ne doivent pas être arrachées car elles maintiennent les berges. Toujours concernant ces vieux arbres, leur recépage permettra d'obtenir de nouvelles pousses fortes. Quand on pense à la replantation, il ne faut pas oublier qu'elle ne peut être intéressante que si l'on choisit des essences adaptées : aulne, saule, viorne, tilleul, orme, charme, érable sont bienvenus en bordure contrairement au robinier, à l'acacia ou au peuplier cultivar qui sont envahissants, ne tiennent pas les berges et empêchent le développement des autres espèces. L'espace intermédiaire, d'une largeur de trois ou quatre mètres, procure abris

et nourriture au gibier ; c'est là que l'on peut aménager un sentier de randonnée, entre les chênes, frênes, noyers, houx, aubépine, pommiers, cornouillers ... Puis vient l'espace tampon dans lequel sont piégés les résidus de produits fertilisants et phytosanitaires et que le propriétaire peut planter et exploiter en peupliers ou noyers.

Cette végétation est à protéger, avec des clôtures le long du cours d'eau et des systèmes d'abreuvement tels que descentes aménagées, pompes de pâture ou abreuvoir en dérivation. Autre type de travaux : lorsqu'un cours d'eau a été rectifié, il est possible de recréer des méandres, de rediversifier le cours d'eau. Le résultat ne se fait pas attendre : sur ces parcelles traversées d'eau qui ne se précipite plus vers l'aval, l'herbe est présente tout au long de l'année, y compris en période sèche, et la vie reprend ses droits.



*Zone humide à préserver : rôle de régulation des débits, rôle de filtre (épuration des eaux)
et zone de production d'herbe appétente même en période sèche.*

Avec la participation de :



ET DES COMMUNES DU BASSIN DU VIAUR

Conception et réalisation :

Syndicat mixte du bassin versant du Viaur,
Place de l'hôtel de ville, 12 800, Naucelle.
Tél. 05 65 71 12 64.

Email : karine.lacam@riviere-viaur.com.
Site internet : <http://riviere-viaur.com>

Graphi Imprimeur - 12450 La Primaube - 08060020